

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Le Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation

Paris, le 17 MAR 2010

Monsieur le Professeur,

Le 16 novembre dernier, nous vous avons annoncé un plan d'action en faveur du développement de l'entrepreneuriat au sein des établissements de l'enseignement supérieur, plan qui s'articule autour de 4 mesures :

- 1. création de «Pôles de l'Entrepreneuriat étudiant» (PEE) sélectionnés le 15 avril 2010 sur appel à projets ;
- 2. mise en place d'un «référent entrepreneuriat» dans chaque établissement d'enseignement supérieur ;
- 3. pérennisation du concours national de l'entrepreneuriat étudiant, dénommé «Innovons Ensemble»;
- 4. création d'une «junior entreprise» dans chaque université.

Pour coordonner la mise en œuvre et suivre l'ensemble de ce plan d'action, nous avons décidé de vous confier l'animation d'une «Mission de coordination nationale pour l'entrepreneuriat étudiant» créée à cette occasion.

## 1. Missions du coordonnateur

En tant que «coordonnateur national pour l'entrepreneuriat étudiant», vous aurez la charge de veiller au suivi des 4 actions mentionnées ci-dessus et à leur bonne articulation. Vous veillerez à leur complémentarité, ainsi qu'à la montée en puissance du dispositif d'ensemble.

Nous serons attentifs aux propositions que vous pourrez formuler à l'occasion de vos travaux pour enrichir ce dispositif, notamment en identifiant les initiatives qui sont réalisées dans le domaine de l' «entrepreneuriat étudiant» sur le territoire national et en faisant émerger des propositions d'évolution ou de renforcement.

.../...

Monsieur Jean-Pierre BOISSIN Professeur IAE de Grenoble Université Pierre Mendès France 150, rue de la Chimie BP 47 38040 GRENOBLE cedex 09 Pour assurer la meilleure diffusion et le meilleur impact des quatre mesures sur l'ensemble du territoire, vous nous proposerez également une politique de communication nationale à mettre en œuvre qui s'appuiera notamment sur les portails de la vie étudiante du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), de l'Agence pour la création d'entreprises (APCE) et du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (MEIE).

Pour ce qui concerne plus particulièrement le suivi de ces actions, il vous reviendra :

- 1. pour les Pôles de l'entrepreneuriat étudiant : de suivre le fonctionnement des Pôles créés dans le cadre défini par l'appel à projets «Pôles de l'entrepreneuriat étudiant», de collecter les actions mises en œuvre au sein des Pôles et de diffuser les retours d'expérience en vue d'un bilan triennal ;
- 2. *pour les référents* : de mettre en place une structure d'animation et de coordination des référents et de l'animer selon des modalités et un rythme que vous aurez définis ;
- 3. *pour «Innovons ensemble»* : de suivre la mise en œuvre de l'ensemble du programme «Innovons Ensemble», en particulier le concours, mais également l'instauration des stages en PME innovantes ;
- 4. pour les juniors entreprises : de promouvoir la création des Junior- Entreprises au sein des universités et d'en suivre la mise en œuvre, en coopération étroite avec la Confédération Nationale des Junior-Entreprises (CNJE), en veillant à ce que ces actions concourent bien au développement de l'esprit d'entreprendre auprès des étudiants.

## 2. Organisation de la Mission

Nous attachons la plus grande importance à ce que vous conduisiez vos travaux en lien étroit avec la Conférence des Présidents d'université (CPU), la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) et la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI), mais également avec le réseau Retis et celui des Maisons de l'Entrepreneuriat, ainsi qu'avec l'Observatoire des Pratiques Pédagogiques en Entrepreneuriat (OPPE).

Vous serez secondé dans votre tâche par un comité de pilotage comportant des personnalités qualifiées issues du monde de l'enseignement supérieur et de l'environnement des entreprises, ainsi que des représentants désignés par chaque direction des ministères financeurs du plan : DGESIP, DGRI, DGCIS. Les porteurs des initiatives annoncées dans le plan d'action en faveur de l'entrepreneuriat étudiant (Retis, CNJE) seront membres de droit du comité.

Ce comité constituera, par l'apport des compétences complémentaires de chacun de ses membres, une force de propositions destinée à vous soutenir dans votre mission.

Le secrétariat opérationnel et logistique de la Mission sera assuré par la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du MESR.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de notre meilleure considération.

Valérie PECRESSE

Vale Pecucia

Hervé NOVELLI

H. Movell: